

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 23 février 2015

CP2015_02_21
id. 1570

L'an deux mille quinze le vingt trois février , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBERT, M. ASTOUL, M. BAYLET, M. CAMBON, M. CAPAYROU, M. DESCAZEAX, M. EMPOCIELLO, M. GONZALEZ, M. LAVABRE, M. MARTY, M. MASSIP, M. QUEREILHAC, M. ROGER, M. ROSET

Absent(s) :

M. HEBRAL

**DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DE
RECONSTRUCTION DE L'EHPAD DE VERDUN SUR GARONNE
(CAPACITÉ 98 LITS)**

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de garantie d'emprunt présentée par l'EHPAD public de Verdun sur Garonne, destinée à financer les travaux de reconstruction de l'EHPAD.

Cette opération est inscrite dans l'orientation n° 6 du schéma départemental gérontologique établi pour la période 2011-2015, voté par l'Assemblée Départementale le 19 janvier 2012.

Le P.P.I (Plan Pluriannuel d'Investissement) portant sur la réalisation de ces travaux a été validé le 17 mai 2013.

A la fin des travaux, l'établissement disposera d'une capacité inchangée de 98 places d'EHPAD et de 12 places d'accueil de jour.

Le coût total des travaux et le plan de financement de l'opération s'établissent comme suit :

Coût de l'opération (TTC) : **10 989 511 €** (y compris les équipements, la taxe locale d'équipement, le déménagement et la démolition).

Plan de financement :

- Autofinancement	910 940,00 €
dont :	
Vente patrimoine immobilier de l'EHPAD.....	220 000,00 €
Fonds propres.....	690 940,00 €
- Subventions :.....	1 780 618,00 €
dont :	
Subvention FACE du Conseil Général.....	305 000,00 €
CNSA.....	1 230 000,00 € (acquise)
AGIRC / ARCCO.....	95 618,00 €
ADEME.....	150 000,00 €
- Emprunt	8 297 953,00 €
CDC (2,93 % sur 35 ans).....	7 197 953,00 €
CNRACL (0 % sur 25 ans).....	1 000 000,00 €
MSA (0 % sur 10 ans).....	100 000,00 €
TOTAL GENERAL TTC	10 989 511,00 €

Pour financer l'opération, l'EHPAD de Verdun sur Garonne va contracter un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Prêt Phare :

- montant : 7 197 953,00 €
- durée : 35 ans
- taux d'intérêt fixe : 2,93 %
- préfinancement : 24 mois
- échéance : trimestrielle
- type d'échéance : prêt à taux fixe à amortissement constant.

La garantie sollicitée auprès du Département s'élève à 80 % du montant du prêt soit : 5 758 362,40 € ; la commune de Verdun sur Garonne accorde son cautionnement à hauteur de 20 %.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à l'EHPAD de Verdun-sur-Garonne pour les travaux de reconstruction de l'établissement, la garantie du département à hauteur de 80 % du montant d'un prêt Phare détaillé ci-après soit 5 758 362,40 €, contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations :

Prêt Phare :

- montant : 7 197 953,00 €
- durée : 35 ans
- taux d'intérêt fixe : 2,93 %
- préfinancement : 24 mois
- échéance : trimestrielle
- type d'échéance : prêt à taux fixe à amortissement constant.

- Précise que la commune de Verdun-sur-Garonne accorde son cautionnement à hauteur de 20 % ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département la convention et le contrat de prêt correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET

